

Convention de partenariat *Les Jeunes Pousses 2026/2027* - Saison Culturelle

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 16 septembre 2026, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX ;

Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Jean-François AUROY, Claire LOPEZ, Siome SEKHARI, Karine LEGRAND ;

Roger MORAND, Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Patricia MUSLER, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Delphine BOUYASSE, Cristelle DALBOS, Duran YILMAZ, Christophe CAPRON, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Hanifé OZKAN, Farida LAÏD ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Serap ALP, pouvoir à Claire LOPEZ ;

Sandrine DUCOS, pouvoir à Gérard BLOC ;

Eddy DUPORT, pouvoir à Philippe BARRAU ;

Étaient absents :

Néant

Secrétaire de séance :

Claire LOPEZ a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	30	3	33	0

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

Convention de partenariat *Les Jeunes Pousses 2026/2027* - Saison Culturelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2121-29 et L.2122-21 ;

Considérant l'intérêt de mutualiser l'offre culturelle destinée au jeune public à l'échelle du bassin de vie et de rationaliser les dépenses liées à cette offre ;

Considérant la volonté des communes de Thiers, Courpière, Lezoux, Puy-Guillaume, des communautés de communes Thiers Dore et Montagne et Entre Dore et Allier, de développer conjointement la saison culturelle *Les Jeunes Pousses* ;

Considérant que la saison *Les Jeunes Pousses 2026-2027* comprend notamment :

- Un spectacle de lancement le samedi 03 octobre 2026 qui se jouera en salle Espace à Thiers ;
- La tournée du spectacle *Moi aussi !* de la Compagnie *Un loup pour l'homme*, en février 2027 et répartie en 5 dates sur le territoire ;
- Une exposition itinérante de l'artiste *La Jeannette*, accompagnée d'ateliers de pratique artistique ;
- L'édition d'un programme commun regroupant l'ensemble de l'offre culturelle jeune public du territoire ;

Considérant que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne assure la coordination administrative et financière du partenariat ;

Considérant que la convention annexée définit les engagements respectifs des partenaires ainsi que les modalités financières de l'opération ;

Considérant que la participation prévisionnelle de la Ville de Thiers s'élève à 3 800,00 euros conformément au plan de financement annexé à la convention ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

Il est exposé l'objectif de partager les initiatives et expériences en matière de programmation, mais aussi et surtout de rendre attractive l'offre culturelle du bassin pour le jeune public en facilitant l'accessibilité des publics à l'offre culturelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de partenariat *Les Jeunes Pousses* pour la saison culturelle 2026-2027 annexée à la présente délibération ;
- **D'approuver** la participation financière prévisionnelle maximale de la Ville de Thiers à hauteur de 3 800,00 euros conformément au plan de financement annexé ;
- **D'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

VOTES	POUR	33	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

Le secrétaire de séance,

Claire LOPEZ




Le président de séance, Maire,

Francis ROUX


